



PROJET D'ETABLISSEMENT

Micro-crèche A PAS D'OURSON

Direction : Munsoor Nadine, éducatrice de jeunes enfants

Capacité d'accueil : 12 places, enfants âgés de 10 semaines à 4 ans

1 professionnel pour 5 non marcheurs

1 professionnel pour 8 marcheurs

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h

FERMETURES : jours fériés et jours exceptionnels, 1 semaine durant les vacances de printemps, 1 semaine durant les vacances du mois de décembre, 3 dernières semaine du mois d'août

LES SITES

	Angy	Cauffry	Fitz-James L'univers (gauche)	Fitz-James (droite)	Margny-Lès-C ompiègne
Numéros	Standart : 03 74 47 43 18 N° de la crèche : 03 44 57 87 38	Standart : 03 74 47 43 18 N° de la crèche : 09 54 92 58 09	Standart : 03 74 47 43 18 N° de la crèche : 06 07 50 07 86	Standart : 03 74 47 43 18 N° de la crèche : 03 64 53 92 42	Standart : 03 74 47 43 18 N° de la crèche : 09 77 82 85 56
Mails	apasdourson .angy@gmail.com	apasdourson .cauffry@gmail.com	apasdourson .fitzjames@gmail.com	apasdourson .fitzjames5@gmail.co m	apasdourson .mlc4@gmail.com
Relais de direction principal	Marine Fatoux	Carolane Paudeloux	Amandine Fesquet	Charline Gruszcak	Manon Malard

Mis à jour : 06/2025



SOMMAIRE

1)	LE PROJET ÉDUCATIF	P.1
1.1	Organisation d'une journée type	p.2
1.2	L'accueil et la place des familles	p.4
1.3	Accompagner à la séparation : le jeu, l'objet transitionnel. Accueillir l'enfant c'est également conduire à la séparation.	p.5
1.4	Le respect de l'enfant au sein d'un groupe	p.5
1.5	La vie en société	p.8
1.6	Le développement de l'autonomie : l'enjeu du jeu	p.8
1.7	Le développement durable	p.10
1.8	Le langage verbal et non verbal (langage des signes)	p.11
1.9	Eveiller à la nature et à l'environnement	p.11
1.10	Bébé Yoga	p.12
1.11	Le mur des familles	p.12
2)	LE PROJET SOCIAL	P.13
2.1	La place des parents dans l'établissement et la communication	p.13
2.2	Accueil des enfants porteur de handicap	p.15
2.3	Référent santé et accueil inclusif	p.16



2.4 Des professionnels bienveillants et formés aux métiers de la petite enfance p.16

2.5 Le relais de direction p.17

3) **ANNEXES** _____ **P.21**

3.1 Les feuilles de transmissions p.21

3.2 Les fiches de poste de chaque professionnel p.22

3.3 Charte de la bientraitance p.27

3.4 Charte nationale de la petite enfance p.29



1) LE PROJET ÉDUCATIF

Le but principal est de faire évoluer l'enfant vers l'autonomie, tout en préservant sa sécurité et son bien-être.

Chaque enfant à son propre rythme et nous respecterons cela, nous encourageons leurs efforts, leurs progressions et leurs initiatives.

Etre reconnu comme « grand » est important pour l'enfant. Ainsi, l'encourager à choisir son jeu, le ranger après utilisation, manger seul, retirer ses chaussures etc... y contribue.

Afin de respecter le bon déroulement de notre projet éducatif, un aménagement d'espace est pensé et réfléchi en équipe afin de répondre aux besoins de chacun des enfants :

- Un espace calme (lectures, chansons, marionnettes, relaxation, etc...)
- Un espace pour les jeux symboliques (coin dinette et déguisement)
- Un espace pour les jeux de construction
- Un espace repas / activités manuelles et ateliers créatifs
- Un espace éveil et jeux libres
- Un espace moteur
- Un espace pour les non marcheurs (le coin des bébés)
- Un espace de jeu extérieur (jardin)
- Un espace des émotions

1.1 Organisation d'une journée type

- Chaque journée se déroule selon une organisation précise, afin de permettre à l'enfant de se repérer dans le temps, ce qui lui apporte un cadre structuré au quotidien.

Organisation d'une journée « type » :

- Arrivée des enfants selon l'heure prévue au contrat.
- **7h15** : Arrivée des professionnelles d'ouverture afin d'aménager l'espace pour accueillir les parents et les enfants.



- **7h30** : ouverture de la crèche pour les familles, accueil des enfants et transmissions avec les parents. « Jeux libres » avec l'accompagnement et le soutien des professionnelles.
- **9h45 : Arrivées des derniers enfants.** Rangement de la salle avec la participation des enfants puis temps calme, avant de proposer diverses « activités encadrées » proposées par les professionnelles selon l'âge et les capacités des enfants.
- **1 professionnelle** : temps calme avec les enfants
- **1 professionnelle** : préparation d'une activité

Une collation peut être proposée aux enfants le matin, avant le début des activités.

- **10h** : Activité encadrée pour les enfants qui le souhaitent
- **Jeu libre** (selon la fin d'activité de chaque enfant)
- **11h00** : début des repas des plus petits proposés par une professionnelle. Différents services seront proposés aux enfants selon leur heure d'arrivée, l'heure de leur premier biberon de la journée ainsi que leur besoin.
- **11h15** : Rangement de la salle puis temps calme avant de commencer les repas des plus
- grands : chants, lecture, marionnettes...
- Lavage des mains.
- **Après les repas** : Jeux libres.
- **Les changes se font tout au long de la journée et selon les besoins de chaque enfant.**
- **Après le repas des grands** : sieste selon le rythme de l'enfant. En effet, pour les enfants n'étant pas fatigués, un espace est aménagé afin qu'ils puissent se reposer.
- Les siestes des plus petits varient selon leur rythme et leur besoin dans la journée.
- **Les activités de l'après-midi seront proposées en fonction de l'heure du réveil des enfants ainsi que leur besoin** : « activités encadrées », « jeux libres », parcours moteur...
- **15h** : Début des goûters des bébés avec une professionnelle
- **15h20** : Temps calme, lavage des mains puis goûter des grands
- **Après les goûter** : Jeux libres. Des activités encadrées peuvent être proposées selon la demande et les besoins des enfants.



Les premiers départs se font à partir de 13h (selon les contrats)

Les arrivées l'après midi se font à partir de 13h (des contrats de demi journée pour l'après midi)



1.2 L'accueil et la place des familles

L'accueil de l'enfant et de sa famille est une part importante de notre accompagnement au quotidien, matin et soir, mais aussi tout au long de la journée. A leur arrivée à la crèche, un espace « vestiaire enfant » leur est dédié. Chaque enfant pourra ainsi déposer ses affaires personnelles (manteaux, chaussures, etc...) dans son casier et portes manteaux nominatifs.

Accueillir c'est permettre la création de liens entre la maison et la crèche. L'accueil du matin est tout aussi différent selon les familles, dans les réactions des enfants, dans les échanges avec les parents. Chaque enfant et famille a une histoire singulière. L'accueil individualisé permet aux parents d'établir un climat de confiance. Il met en avant la notion d'écoute de la part des professionnelles accueillantes, mais aussi d'empathie. Elle installe un climat de compréhension. C'est être en capacité de percevoir ce que ressent l'autre en restant soi-même. La crèche favorise donc cet accueil.

Accueillir c'est donc prendre son temps afin de recevoir au plus près chacune des familles, en prenant en compte la culture, l'histoire, le vécu de chacune d'entre elles, car chaque famille est différente, a ses habitudes de vie etc.... Il s'agit pour les professionnelles de la crèche de mettre en place des conditions d'accueil qui n'entravent pas le développement du jeune enfant mais au contraire l'accompagnent, le favorisent et soient source d'enrichissement. Le jeune enfant construit sa personnalité, son unité corporelle et psychique. C'est lui permettre de créer des relations, autant avec les professionnelles qu'avec les autres enfants.

Afin de favoriser un accueil adapté à chaque enfant nous avons mis en place des feuilles de transmissions sur lesquelles sont écrites les informations données par les parents et les professionnelles. Elles permettent d'organiser la journée de l'enfant et de l'individualiser par le biais de l'observation, en portant un regard sur lui plus spécifique.

Cela permet d'avoir un échange plus riche avec les familles. C'est communiquer à la fois avec les parents en prenant en compte la présence de l'enfant. C'est une continuité dans la prise en charge de l'enfant.

L'observation est une compétence indispensable pour les transmissions. Elle s'appuie sur une posture bienveillante et respectueuse à l'égard de l'enfant afin de la soutenir dans ses différentes activités. L'observation permet de connaître l'enfant. Par la suite, elle va nous permettre d'émettre des propositions en lien avec son développement. Elle permet aussi d'avoir un regard critique sur l'organisation.

Au départ de l'enfant, les professionnelles se chargeront d'échanger avec le parent sur le déroulement de la journée passée au sein de la structure pour permettre à l'enfant de se sentir individu à part entière dans un milieu collectif.



1.3 Accompagner à la séparation : le jeu, l'objet transitionnel. Accueillir l'enfant c'est également conduire à la séparation.

Pour permettre à l'enfant une séparation toute en douceur dans un milieu qui lui est inconnu, tout objet le réconfortant (peluche, doudou, couverture, album photo etc...) est à notre sens indispensable pour qu'il se sente en sécurité.

En l'absence de sa mère, de ses parents, l'enfant a besoin de prendre appui sur de nouvelles relations. Penser la séparation c'est aider l'enfant à penser sa mère en son absence. Il ne s'agit pas de faire abstraction des sentiments des jeunes enfants mais au contraire de les accompagner, pouvoir verbaliser, mettre des mots sur ce qu'il peut ressentir lors de cette absence. Pour les enfants plus jeunes (2 mois 1/2 et plus), les parents sont invités à apporter un tee – shirt avec l'odeur de la maman, de la maison.

Les jeux tels que le « coucou / caché », les jeux de « l'apparition / disparition », pour les enfants d'environ 7 – 8 mois (dit « angoisse du 8^{ème} mois »), peuvent être un outil afin d'accompagner le jeune enfant à une séparation et ainsi faire le lien avec sa mère absente. En effet, ces jeux peuvent lui permettre de se rendre compte que l'objet disparaît mais qu'il réapparaît.

La professionnelle accueillante est la première personne à être le témoin de cette séparation entre un parent et son enfant. Il est donc question de pouvoir accompagner cette séparation, en rendant le parent acteur de la vie de son enfant à la crèche. Cette séparation offre à l'enfant d'autres liens d'attachements qui sont constructeurs pour lui et qui lui permettront par la suite d'être en relation avec les jeunes enfants ainsi que les professionnels.

Les objets transitionnels, appelés aussi « doudou », sont une sécurité affective pour le jeune enfant. Cela permet de garder un lien avec son environnement familial. Il sert de lien, d'intermédiaire entre la crèche et la maison. Il permet à l'enfant de se séparer progressivement et de se réconforter.

L'objet transitionnel est un soutien pour l'enfant qui va l'accompagner toute la journée.

1.4 Le respect de l'enfant au sein d'un groupe

Fille ou garçon, les valoriser est important pour leurs qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. En effet, il est important de considérer l'enfant dans son unité, son histoire, ses compétences, ses besoins.



Se montrer proche de lui, l'écouter, le rassurer, répondre à ses besoins, à ses demandes.

Ses rythmes biologiques tel que le sommeil, ses repas, ses temps d'éveil, d'activité en groupe, son développement de la motricité. Respecter également son envie d'être seul parfois même en collectivité cela reste primordial, tout en ayant ce regard bienveillant sur l'enfant, être « porté » par le regard.

- **Le sommeil**

Les bienfaits du sommeil sont multiples et participent pour beaucoup à notre bien-être et notre efficacité. Le sommeil est très important. C'est une phase de relâchement, une perte de contact avec le monde extérieur. Il permet une récupération physique, psychologique et intellectuelle, grâce à la sécrétion de l'hormone de croissance qui facilite le renouvellement cellulaire. Le sommeil est le temps où le corps fabrique des anticorps qui serviront à se défendre contre les maladies et les infections, un effet positif sur les activités intellectuelles : attention, mémoire, raisonnement et logique.

Le manque de sommeil diminue les capacités d'apprentissage et perturbe les capacités d'attention. Il induit des troubles de l'humeur et du comportement; et l'enfant devient plus facilement malade car son système immunitaire est affaibli.

Le jeune enfant peut avoir des difficultés du coucher. En effet, le sommeil représente une éventuelle séparation que l'enfant peut redouter. C'est pour cela que l'équipe professionnelle a mis en place une action éducative en direction du jeune enfant, pour lui permettre de se développer dans les meilleures conditions.

Le coucher est un temps d'individualisation et non un temps collectif.

Le coucher et le lever de sieste se font de manières échelonnées, c'est-à-dire qu'ils se font en fonction du rythme et du besoin de l'enfant. La professionnelle accompagne l'enfant à s'endormir si nécessaire, en restant auprès de lui. Il nous semble donc important de connaître les signes de fatigue de chaque enfant ainsi que leurs rituels d'endormissement.

L'équipe accorde de l'importance aux conditions de l'endormissement car le sommeil est essentiel au développement du jeune enfant : une pièce silencieuse; la sécurité, qu'elle soit affective ou la sécurité de l'environnement (avoir un lit adapté à l'enfant, des matelas fermes, pas d'oreiller ou de galette plate).

Les professionnelles valorisent le sommeil et accompagnent les jeunes enfants à l'endormissement afin qu'ils puissent surmonter ce sentiment de frustration. Le doudou ou objet transitionnel, est donc indispensable à la crèche. C'est un objet qui sert de lien, d'intermédiaire. Il permet à l'enfant de se séparer progressivement et de se réconforter, notamment au moment de s'endormir.



Le sommeil est un besoin, autant que la nutrition. Le rythme et la durée du sommeil seront différents suivant les époques et suivant les individus. Par ailleurs, un espace repos, mis en place dans la salle principale (le coin des bébés qui est un coin calme) est à la disposition des enfants ne voulant faire la sieste dans les dortoirs.

Un bon accompagnement à l'endormissement du jeune enfant, c'est avant tout un lieu, un espace et un environnement sécurisant. Ces conditions sécurisent le jeune enfant. Cet accompagnement vise aussi à la bonne cohésion et cohérence de l'équipe.

- **Les repas**

Le repas, d'abord individuel, évoluera en fonction des capacités de chaque enfant. Des bras, sur les genoux de l'adulte, sur le fauteuil d'allaitement (ou chaise haute), l'enfant prendra par la suite son repas à table. Le repas est un temps de relation privilégiée entre l'adulte et l'enfant.

Le repas est un moment de découverte et d'expérimentation pour les plus jeunes, notamment dans l'apprentissage de manger seul.

Pour les plus grands, ce temps de repas est riche d'interactions, avec leurs pairs. Progressivement, les enfants deviennent acteurs de ce moment de repas : mettre la table, se servir, débarrasser, retirer son bavoir et s'essuyer seul...

Le repas est donc un moment important de la journée, souvent source de plaisir et d'échanges pour les enfants.

- **Les soins**

Les soins corporels sont proposés à l'enfant en fonction de leurs besoins.

Le change est un temps de relation privilégiée entre l'enfant et l'adulte. Toute l'attention est portée vers lui, les paroles, les gestes, les regards. L'adulte est bienveillant et soucieux d'aider l'enfant à prendre conscience de son corps. Il met des mots sur chaque geste, prévient l'enfant de son intervention sur son corps. Il essaie de rendre l'enfant acteur de ce moment de change.

Cette attention particulière à l'enfant et tout le respect que peut avoir l'adulte, aide l'enfant à avoir une bonne estime de lui-même, de son corps et de sa capacité à agir par lui-même. Afin de répondre aux besoins de chaque enfant, les changes seront adaptés selon le développement de chaque enfant. L'acquisition du contrôle sphinctérien se fera au rythme de chaque enfant (souvent à partir de 2 ans mais cela peut être avant). Il est essentiel de garder à l'esprit que le comportement d'un enfant peut être très différent entre la maison et le lieu



d'accueil collectif. Ce décalage est tout à fait normal : l'enfant ne se sent pas nécessairement prêt dans tous les environnements à exprimer ou gérer ses besoins de la même manière.

Chaque enfant évolue à son rythme. Le contrôle des sphincters n'est pas un apprentissage que l'on impose, mais une acquisition qui s'observe, se soutient et s'accompagne. Comme le rappelle la psychologue de l'enfant Anne Bacus :

« La propreté n'est pas une épreuve à réussir mais une étape naturelle que chaque enfant franchira quand il sera prêt. Forcer peut engendrer frustrations, blocages, voire des troubles. »

Chaque enfant bénéficiera d'une attention particulière afin d'acquérir le contrôle de ses sphincters à son rythme. Nous disposons de sanitaires adaptés à cela, pots, WC bas, lavabo etc....

Afin de garantir le respect de l'enfant et de son intimité, chaque professionnelle anticipe ses actions en prévenant l'enfant et en lui parlant. En effet, chaque geste est “verbalisé” et expliqué à l'enfant afin qu'il puisse les appréhender. De plus, chaque professionnelle veille à ne pas interrompre un change fait par sa collègue car il est important de respecter l'intimité de l'enfant.

1.5 La vie en société

L'enfant apprend à vivre en groupe et partage des moments collectifs avec les enfants et les adultes tout en gardant sa propre personnalité. L'apprentissage de la vie en collectivité se fait dès le plus jeune âge et prépare l'enfant à l'entrée à l'école.

Ecouter les autres, respecter le temps de paroles de chacun lors des chants, jeux, ...

Nous mettons donc en place des activités basées sur cet apprentissage, temps de lecture, de chants, des jeux collectifs mais avant tout des temps individuels qui permettent à

l'enfant de se sentir individu à part entière dans ce milieu collectif ; et ainsi pouvoir répondre aux plus près aux besoins de chacun, en respectant leur rythme, leur développement.

1.6 Le développement de l'autonomie : l'enjeu du jeu

L'enfant crée, apprend, se construit et se développe en jouant.

Les relations parents – enfants – professionnels sont importantes, c'est pourquoi un temps d'échange est primordial afin d'informer les parents des diverses activités faites tout au long de la journée ainsi que toutes choses importantes concernant l'enfant. Les parents participent en un sens à la vie de la micro crèche.



A force de manipulation, de porter à la bouche, de laisser tomber, de ramasser, de repousser et ainsi de suite d'avancer progressivement, grâce à son corps et à la relation de confiance que l'enfant aura dans cet espace (matériel et affectif), il pourra aller plus loin dans la découverte de son environnement.

- **Jeu autonome**

Le jeu permet à l'enfant de s'ouvrir au monde qui l'entoure et de rentrer en interaction avec les autres jeunes enfants, les professionnelles. L'enfant communique à travers son jeu et fait ainsi part de ce qu'il peut ressentir.

Ce jeu permet à l'enfant de découvrir ses propres capacités, ses propres difficultés sans être mis en échec. Cela demande à l'équipe de prendre le temps d'observer chaque enfant, afin de savoir, où il en est de son développement et donc d'adapter les jouets et jeux mis à disposition.

Le jeu est la clé de leur apprentissage, il renforce les connaissances et l'expérience, tout en stimulant leur curiosité. Il les aide à acquérir de la confiance en soi. Le jeu autonome prend déjà sens, dès le plus jeune âge. L'adulte présent, soutenant, encourageant, verbalisant, accompagne les découvertes de l'enfant.

A travers ses expériences, non interrompues dans les limites de la collectivité, il commence grâce à son corps à évaluer les distances, les poids, les odeurs. Cette étape du sensori-moteur est essentielle pour l'enfant. La répétition de l'acte, induit les premiers jeux de cause à effet et vice-versa. Il recommencera jusqu'à obtenir le résultat recherché.

L'observation reste donc un outil indispensable pour un aménagement de l'espace cohérent avec les enfants accueillis. Le jeu va ainsi évoluer du sensori-moteur vers les jeux moteurs, puis d'imitation, de construction.

Chaque enfant va s'épanouir à son rythme et laisser libre cours à son imagination, sa créativité et ainsi expérimenter, au travers de son jeu autonome, des nouvelles notions ou situations émotionnelles vécues, sous le regard bienveillant de l'adulte.

- **Activités et ateliers**

Les activités proposées auront pour but d'aider l'enfant à prendre conscience de son corps et de ses capacités. Elles sont organisées en fonction des enfants accueillis, de leur âge mais avant tout de leur capacité. Notre but étant de ne pas mettre l'enfant en difficulté.

Des coins sont aménagés : coin lecture, coin d'imitation, voitures, constructions, etc...



Des ateliers encadrés par les adultes : atelier de manipulation (Puzzles, collages, perle à enfiler, découpage avec des ciseaux, initiation à la cuisine, peinture, coloriage, pâte à modeler, pâte à sel etc...), atelier de psychomotricité (parcours psychomoteur, éveil corporel, éveil corporel, rondes, initiation à la danse, jeux de mains, de ballon, etc...), atelier d'expression (la peinture, les chansons, la musique, la lecture, etc...).

Autant d'activités qui favoriseront l'enfant à situer son corps dans l'espace. Les enfants restent libres de participer à une activité. Ils peuvent aussi choisir de regarder les autres ou « de ne rien faire ».

A travers les jeux et les ateliers proposés, l'enfant se développe en perfectionnant ses capacités motrices, d'imitation, de langage et accède aux jeux symboliques. Il apprend aussi à vivre en groupe (attendre, respecter l'autre, échanger avec lui), cela est rendu possible par la mise en place du cadre posé par l'adulte.

1.7 Le développement durable

La définition du développement durable la plus emblématique figure dans le rapport « Brundtland » de la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement de 1987.

« **Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures** ».

Nous définissons son action autour de 3 dimensions du développement durable :

1 : le développement environnemental, pour atténuer le changement climatique et protéger la vie et la nature

- renforcer le nettoyage avec des produits naturels
- un équipement et du matériel petite enfance adapté répondant à cette problématique
- amélioration du tri sélectif et la réduction des déchets

2 : l'équité sociale, pour s'épanouir et développer la solidarité et le vivre ensemble

- accueillir les enfants en situation de handicap
- améliorer et développer le réseau des acteurs autour de la prise en charge du handicap (CAMSP, SESSAD, CMP, etc...)



- éveiller au langage et développer l'interculturalité (langage des signes ...)
- éveiller à la nature et à l'environnement

3 : le développement économique durable, pour produire et consommer autrement

- réduction de nos consommations énergétiques
- favoriser les achats labellisés, bio

1.8 Le langage verbal et non verbal

La verbalisation nous semble très importante car cela permet de mettre des mots sur des émotions, des ressentis, des images, des actions, tout cela afin de favoriser le développement du langage chez l'enfant. Toujours lui expliquer ce que l'on fait et ce que l'on fera plus tard. Le vocabulaire employé doit être correct et précis.

Nous aidons et encourageons l'enfant qui aura des difficultés à s'exprimer. Pour cela, nous mettons en place le langage des signes.

Le langage des signes pour bébé est un langage de transition qui permet d'utiliser des gestes pour illustrer des mots courants (manger, fini, dormir, encore, changer la couche, jouer...). L'utilisation des signes peut être utile pour les parents qui souhaitent faciliter la communication avec leur bébé de 6 mois à 24 mois, soit avant qu'il parle et au début de l'apprentissage de la parole.

Durant cette période, bébé comprend plusieurs mots, mais n'est pas en mesure de les dire, ce qui peut être frustrant. Il est toutefois déjà capable de communiquer à l'aide de gestes. Par exemple, il montre du doigt ou tend les bras. L'apprentissage de nouveaux signes peut donc l'aider à communiquer plus clairement ses besoins.

Dans chaque espace de jeu se trouvent accrocher au mur des cartes mettant en avant des mots en langage des signes. Cela permet ainsi aux professionnelles de pouvoir les utiliser en fonction des enfants et des situations.

1.9 Eveiller à la nature et à l'environnement

Faire découvrir aux enfants le monde, l'environnement dans lequel ils vivent, par le biais de jeux, d'activités diverses. Les différents espaces dans la pièce de vie principale mettent en avant une partie de leur environnement dans lequel ils vivent : le coin construction avec les voitures, le coin d'imitation avec les poupées, la dinette, une notion de prendre soin et de faire comme les adultes. Une petite société à leur échelle dans la notre.



Par ailleurs, les saisons changeantes sont une vraie mine d'or pour les petits; découvrant ainsi des couleurs, des matières différentes à travers des ateliers de manipulation, découvrir la nature à travers les livres, des activités encadrées mettant en avant le monde et tout ce qui s'en rattache.

Cet éveil à la nature est complété par les sorties extérieurs qui sont régulièrement proposées aux enfants, notamment dans les différents parcs et jardin de la ville. Cette sensibilisation à l'environnement fait l'objet de sorties pédagogiques.

1.10 Bébé Yoga

L'atelier de bébé yoga permet de faire découvrir aux enfants des mouvements simples et adaptés à leur âge, dans un cadre rassurant et ludique. Il ne s'agit pas de pratiquer une activité physique intense, mais plutôt d'introduire des postures douces, d'exercices de respiration et de relaxation adaptés à la petite enfance. Les bienfaits du bébé yoga sont nombreux :

- Il favorise la prise de conscience du corps et le développement de la motricité globale.
- Il aide à libérer les tensions corporelles et émotionnelles.
- Il améliore la qualité du sommeil et facilite la digestion.
- Il renforce le lien entre l'enfant et les professionnelles qui accompagnent ces séances.
- Il développe la concentration, l'attention, et permet une meilleure gestion des émotions.

L'atelier se fait dans le respect du rythme et des capacités de chaque enfant. Il représente un temps calme, propice au bien-être, et contribue à instaurer une atmosphère sereine dans la journée.

1.11 Le mur des familles

Le mur des familles est un espace dédié au sein de la crèche où chaque enfant peut afficher une ou plusieurs photos de sa famille. Cet espace a une valeur affective forte, car il permet à l'enfant de se sentir entouré même en l'absence de ses proches. L'objectif pédagogique est multiple :

- Renforcer le sentiment d'appartenance de l'enfant à la crèche.
- Favoriser le lien entre la maison et la structure d'accueil.
- Aider l'enfant à mieux vivre la séparation.
- Soutenir la construction de son identité en valorisant ses racines et ses repères familiaux. Les professionnelles peuvent s'appuyer sur ces images pour évoquer la famille de l'enfant, l'accompagner dans ses émotions et susciter le langage. Cet outil simple et accessible s'intègre parfaitement dans notre projet éducatif en valorisant l'individualité de chaque enfant tout en l'inscrivant dans une dynamique de groupe sécurisante.



2) LE PROJET SOCIAL

La communication au sein de la structure est des plus importantes. D'une part entre les enfants, puis entre le personnel et les enfants, entre le personnel et les parents et enfin entre l'équipe pédagogique elles-mêmes.

Nous prenons connaissance également lors de ces temps d'échanges, leurs attentes en matière de garde et d'accompagnement mais aussi leurs craintes et leurs questions.

Une écoute absolue face aux parents parfois inquiets à l'idée de se séparer de leurs petits.

2.1 La place des parents dans l'établissement et la communication

La place des familles est importante pour l'accueil et l'accompagnement des enfants au quotidien.

La directrice et l'équipe professionnelle veille à être particulièrement disponibles lors des arrivées et départs des familles. Elle peut accueillir des parents dans son bureau afin d'échanger avec eux dans un cadre plus confidentiel. De leur côté les parents n'hésiteront pas à solliciter un rendez vous si besoin.

A la rentrée, la directrice organise une réunion d'information avec la participation de l'équipe. Elle peut également organiser des réunions de parents sur des thèmes concernant la vie de la crèche.

Une fois par an nous mettons en place « la semaine de la petite enfance ». Des activités sont préparées par l'équipe professionnelle sur le thème de l'année, où les parents pourront y participer avec leurs enfants.

Une fois par mois nous organisons une matinée « le café des parents », de 9h30 à 10h30, permettant ainsi aux familles de participer à la vie de leur enfant au sein de la structure.

Information aux parents :

Un panneau d'information situé à l'accueil permet aux familles de prendre connaissance d'informations relatives au fonctionnement de la structure.

Si la directrice le juge nécessaire, des messages écrits seront communiqués personnellement aux parents.



Moyens à disposition des parents pour communiquer avec le référent technique de la crèche :

- Une boîte aux lettres pour permettre aux parents d'y déposer des messages importants et autres documents à destination de la directrice.
- Un numéro de téléphone et une adresse mail.

La participation des parents à la vie de la structure d'accueil petite enfance est souhaitée et encouragée tout au long de l'année (période d'adaptation, les temps de transmissions, réunions d'information, événements festifs, les cahiers de vie de chaque enfant, etc...).

Les parents sont considérés comme d'indispensables partenaires par les professionnelles soucieuses de proposer à chaque enfant un accueil individualisé de qualité.

Chaque jour, les parents prennent le temps de transmettre aux professionnelles des informations très utiles concernant leur enfant. A leur retour, les professionnelles leur font le récit de la journée passée avec comme outils de communication une feuille de transmission, et sensibilisent les parents au fonctionnement de la crèche et au projet pédagogique de l'équipe. Ce partenariat permet de garantir à l'enfant une certaine continuité entre ce qu'il vit à la maison et l'accueil qui lui est proposé à la crèche.

De plus, chaque enfant aura son cahier de vie, qui permettra aux familles d'y trouver les découvertes de leur enfant, leur évolution, leurs petites anecdotes à la crèche... tout cela



raconté et pris en photo par les professionnelles de la structure qui observent l'enfant au quotidien et l'accompagnent dans leur développement. Avec ce cahier, cela permettra également aux familles d'y partager leurs aventures, en y glissant leurs souvenirs des week-ends et les vacances qu'ils auront passé ensemble. Ainsi, ce cahier de vie se promènera aussi bien à la maison qu'à la crèche, pour y inscrire encore plus de moments inoubliables.

ANNEXE PAGE 21 : Exemple type d'une fiche de suivi dit « feuille de transmission » .

2.2 Accueil des enfants porteur de handicap

L'accueil d'un enfant porteur de handicap est possible sous réserve que son handicap soit compatible avec la vie en collectivité et que l'avis du médecin de la crèche, en relation avec le médecin du service de Protection Maternelle et Infantile (PMI), soit favorable. L'enfant concerné bénéficiera d'un programme personnalisé pour son accueil.

En accord avec la loi de 2005 « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », la micro crèche « A Pas d'Ourson » a la volonté de participer à la construction d'une société inclusive et reconnaît donc à tout enfant une place au sein de ses crèches.

S'inscrivant donc pleinement dans notre projet éducatif, accueillir un enfant en situation de handicap, c'est :

- lui permettre d'évoluer à son rythme, dans un lieu de vie parmi les enfants de son âge, en tenant compte de ses besoins particuliers. Nous reconnaissons la singularité de chaque enfant au sein de la collectivité.
- lui offrir un espace de socialisation, d'éveil et d'initiatives pour favoriser la plus grande autonomie possible
- favoriser le libre choix indispensable à la réalisation de soi, au travers d'activités préparées, encadrées, suggérées, non imposées.
- garantir aux enfants un accompagnement de qualité par des professionnels bienveillants, attentifs et réceptifs.
- permettre aux parents de retrouver du temps, ou de reprendre une activité sociale ou professionnelle.



2.3 Référent santé et accueil inclusif

Le référent “ Santé et Accueil inclusif ” travaille en collaboration avec les professionnels mentionnés à l'article R. 2324-40, les professionnels du service départemental de la protection maternelle et infantile mentionné à l'article L. 2112-1 et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap. Il peut, avec l'accord des titulaires de

l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant, consulter le médecin traitant de celui-ci.

Le référent santé et accueil inclusif (intervention de 10 heures annuelles dont 2 heures par trimestre) est chargé d'informer, de sensibiliser et de conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique.

ANNEXE PAGE 22 : fiche de poste référent santé

2.4 Des professionnels bienveillants et formés aux métiers de la petite enfance

L'équipe est composée de 5 professionnelles qualifiées :

- 1 éducatrice de jeunes enfants, directrice de la structure
- 4 auxiliaires de crèche

Chaque professionnel est formé au métier de la petite enfance et a ainsi de l'expérience dans ce domaine. Il est important que l'équipe professionnelle s'intéresse aux spécificités du jeune enfant afin de leur permettre un meilleur accompagnement individualisé, répondant ainsi aux besoins de chacun. Un planning des réunions est mis en place chaque mois afin de permettre à l'équipe professionnelle d'échanger et d'avancer ensemble sur des observations, des analyses de pratiques.

ANNEXE PAGE 22 : Fiches de postes



2.5 Le relais de direction

Relais de direction principal

En l'absence de la direction

(Sur l'accueil au quotidien et durant l'absence des relais de direction principales, le relais est pris par les professionnelles présentes)

Accueil des familles

- Répondre si besoin aux questions des familles quant à l'organisation et au fonctionnement de la structure.
- Pour les familles mécontentes, les inviter à prendre rendez vous avec la directrice.
- Inviter les familles à contacter la direction par mail si cela est nécessaire.

Planning des enfants

Prévoir les changements d'horaires (absences et heures supplémentaires) en garantissant :

- Le taux d'encadrement (2 professionnelles à partir de 4 enfants présents dans la structure).

Inscription et absence des enfants

Demande d'inscription : Pour toutes demandes d'inscription, rediriger les parents vers la direction (si présence de la direction). Ils peuvent avoir de plus amples informations (faire une préinscription, les tarifs, etc..) sur le site internet de la crèche : microcrecheapasdourson.com

Retards des familles : **Attention les portes de la structures sont fermées à 9h30** (l'enfant sera considéré comme absent et aucune déduction sur la facture ne sera faite). Pour toutes plaintes des familles, les rediriger vers la direction et leur proposer un éventuel RDV au retour de celle-ci.

Demande de congés : Pour toutes demandes de congés, rediriger les parents vers la direction en les faisant remplir au préalable leurs congés sur une feuille spécifique (feuilles qui



se trouvent à l'entrée et mis à disposition des familles). En cas d'absence de la direction, les congés seront validés à son retour.

RAPPEL : Si absence de la direction rappeler aux familles le délai imposé d'un mois avant la pose de leurs congés sinon cela sera considéré comme une absence non déductible sur leur facture.

Absence de l'enfant non prévue : La noter sur le logiciel puis sur la feuille d'arrivées / départs des enfants. Vérifier l'effectif des enfants pour pouvoir réajuster le planning des professionnelles si besoin.

Absence pour maladie : Déduction sur la facture à partir du 4^{ème} jour d'absence (carence de 3 jours), en présentant un justificatif du médecin traitant dans un délai de 48 heures.

Planning des professionnelles :

- Autorisation de permettre à une professionnelle de récupérer ses heures dans la journée seulement, en respectant le taux d'encadrement des enfants présents. La communication se fera donc entre le relais de direction principal et la directrice à la fin de la journée.
- Modifications des plannings si une professionnelle est absente, en respectant le taux d'encadrement. Des heures supplémentaires seront à faire si cela est nécessaire.

Traitement médical :

- Préparer la feuille de suivi pour l'administration des médicaments. Etre vigilant sur la posologie du traitement (dosage et durée). Envoyer la photo à la direction de l'ordonnance et de la feuille de suivie remplie.

Les médicaments peuvent être donnés par toutes les professionnelles.

Attention : un traitement ne peut être donné à la crèche seulement avec une ordonnance et des médicaments fermés.

Règlement intérieur des professionnels :

- Veiller au bon fonctionnement de la structure et au respect du règlement intérieur.

Projet d'établissement / Les protocoles de soins :



- Veiller au bon accompagnement des enfants accueillis et intervenir si besoin quant aux pratiques qui ne respectent pas le projet d'établissement.

Désinfections et nettoyage de la structure :

- Veiller au respect des règles d'hygiène et au planning des désinfections.

Facturation :

- A la fin du mois, réunir les règlements des familles dans une enveloppe qui y sera dédiée.

Il est proposé aux familles de payer en deux fois :

- un premier chèque encaissé à la fin du mois (au plus tard le 1er).
- le second encaissé au plus tard le 13 du mois qui suit.

Gestion des stocks :

- Vérifier les stocks et établir une liste du matériel manquant (alimentaire ou pédagogique) à envoyer à la directrice (1fois / 2 semaines)

Logiciel petite enfance :

Lors du temps de détachement administratif, enregistrer dans le logiciel la présence des enfants (absents, en congés, les heures supplémentaires ...).

Détachement administratif :

Un détachement d'une heure (ou plus selon l'organisation) par semaine est mis en place pour permettre au relais de direction principal

de s'occuper des tâches administratives :

- impression des feuilles de transmissions / feuilles d'arrivées et de départs des enfants
- préparation des cahiers de vie : impression des photos
- préparation d'éventuelles activités, supports demandés par l'équipe (dessins etc...)



- afficher à l'entrée l'éventuelle présence d'une maladie infantile (document type dans le classeur des transmissions)
- préparation des feuilles d'adaptation pour les nouvelles arrivées (questionnaire 1ère rencontre)

Il est important de communiquer à la direction les informations importantes. Ainsi la communication directe concernant les tâches cités ci-dessus se fera entre le relais de direction principal et la direction.



3) ANNEXES

3.1 Les feuilles de transmissions

NOM, Prénom :

	Transmissions du matin	Repas du midi	Sieste	Goûter	Changes	Activités / Observations
Lundi						
Mardi						
Mercredi						
Jeudi						
Vendredi						



3.2 Les fiches de poste de chaque professionnel

REFERENT SANTE ET ACCUEIL INCLUSIF

Le référent “ Santé et Accueil inclusif ” travaille en collaboration avec les professionnels mentionnés à l'article R. 2324-40, les professionnels du service départemental de la protection maternelle et infantile mentionné à l'article L. 2112-1 et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap. Il peut, avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant, consulter le médecin traitant de celui-ci.

Les missions du référent “ Santé et Accueil inclusif ” sont les suivantes :

- 1° Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ;
- 2° Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R. 2324-30 ;
- 3° Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service ;
- 4° Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;
- 5° Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille ;
- 6° Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions ;



7° Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec le référent technique de la micro-crèche, le responsable technique ou le directeur de l'établissement ou du service, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations ;

8° Contribuer, en concertation avec le référent technique de la micro-crèche, le responsable technique ou le directeur de l'établissement ou du service, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement prévus au II de l'article R. 2324-30 du présent code, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe

9° Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande du référent technique de la micro-crèche, du responsable technique ou du directeur de l'établissement ou du service, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale ;

10° Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité prévu au 1° du I de l'article R. 2324-39-1.



FICHE DE POSTE DU DIRECTEUR DE LA CRÈCHE

Ses principales missions sont les suivantes :

- **Missions visant au bon fonctionnement de la structure :**

Assurer la gestion administrative de la crèche, veiller à l'application du règlement de fonctionnement, veiller et participer au respect des règles d'hygiène et de sécurité et à l'exécution des protocoles, etc...

- **Missions à destination du personnel :**

Gérer les plannings, assurer la coordination, l'encadrement, l'accompagnement du personnel, etc...

- **Missions à destination des enfants et des parents :**

Veiller au bon développement physique et affectif de l'enfant, accueillir les familles et recevoir les parents notamment en tenant compte de leur individualité, etc...



FICHE DE POSTE EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

Les missions

L'EJE participe à l'élaboration et l'application des objectifs et des actions contenus dans le projet d'établissement.

En partageant ses compétences psychopédagogiques et en menant des actions adaptés, en lien avec d'éventuels partenaires, elle (il) contribue à l'éveil et au développement psychomoteur, affectif et relationnel des enfants jusqu'à l'âge de 6 ans, en lien avec sa famille.

Les fonctions

• LES ENFANTS

L'EJE participe à l'accueil quotidien des enfants dans le respect du développement de chacun. Son rôle spécifique, dans le cadre de leur prise en charge, est d'observer les enfants et d'anticiper les actions appropriées dans tous les domaines, et plus spécialement le jeu, l'éveil et l'aménagement de l'espace.

Il favorise les acquisitions de l'enfant vers l'autonomie dans un cadre collectif sécurisant et valorise ses compétences.

Il analyse les besoins affectifs, matériels et psychologiques de l'enfant.

Il crée et instaure en équipe, les conditions du bien être individuel et collectif de l'enfant.

Il repère les signes d'appel, de mal être psychique et /ou physique de l'enfant et en informe le (la) responsable de l'établissement. En concertation avec l'équipe pluridisciplinaire, il propose des solutions adaptées.

Pour l'accueil d'enfants en situation de handicap, il définit le projet individuel éducatif dans le cadre du projet d'accueil individualisé (PAI).

• L'EQUIPE

L'EJE participe à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évolution, après évaluation, du projet éducatif dans le cadre du projet d'établissement. Ses capacités d'analyse et de synthèse lui permettent de soutenir l'équipe dans sa réflexion.

Il participe aux réunions pluridisciplinaires assurant le suivi, la mise en place d'actions spécifiques des enfants en situation de handicap.



Il peut être amené à rédiger des documents en lien avec le projet d'établissement. Il peut également accueillir et encadrer des élèves éducateur(rice)s.

Il participe, en concertation avec l'équipe, au choix du matériel pédagogique.

- **LES FAMILLES**

L'EJE participe à l'accueil des familles, dans le respect de celles-ci, et répond aux questions relevant de son domaine de compétence et en concertation avec le (la) responsable.

Il enrichit de ses connaissances spécifiques les transmissions aux parents concernant notamment les acquisitions constatées chez l'enfant et les conseille à leur demande.

Il reconnaît, soutient et facilite les compétences parentales.

Il participe à la préparation et à l'animation des réunions de parents.



Les Auxiliaires de Puériculture et les Agents Spécialisés Petite Enfance **(titulaire d'un CAP Petite Enfance)**

Les actions communes

- Elles assurent l'accueil des enfants et de leur famille quotidiennement.
- Elles accompagnent l'enfant au cours de la journée, dans tous ses temps de vie (repas, hygiène, sommeil, activités ludiques...) Elles veillent à leur bien-être, tant physique que psychologique.
- Elles travaillent en collaboration avec l'Educatrice de Jeunes Enfants. Elles favorisent le développement individuel de l'enfant par l'autonomie et la socialisation au sein du groupe.
- Elles prodiguent les soins nécessaires à l'enfant en respectant les protocoles établis.
- Elles participent au rangement et à l'entretien de la micro-crèche.

Les actions spécifiques de l'Auxiliaire de Puériculture

- Les Auxiliaires de Puériculture, de par leur formation approfondie en matière de soins, d'hygiène et de diététique, sensibilisent les autres professionnelles sur ces sujets.
- Elles sont les personnes ressources auprès de l'équipe pour les règles d'hygiène et de désinfection, la prévention des maladies et la surveillance de l'apparition des signes cliniques chez l'enfant. La reconstitution et l'administration des traitements font aussi partie de ses fonctions spécifiques.

3.3 Charte de la bientraitance

Tout professionnel de la micro crèche « A pas d'Ourson » s'engage à :

- Reconnaître et garantir le droit de l'enfant au respect.
- Respecter, considérer, accueillir chaque enfant et sa famille en tant que sujet unique et particulier. Ecouter, parler, agir avec douceur et bienveillance.
- Assurer à l'enfant la protection, l'attention, l'environnement et les soins nécessaires à son bien-être et à son épanouissement.
- N'exercer aucun châtiment corporel, aucune oppression psychologique, ni aucune violence de quelque nature que ce soit sur les enfants qui lui sont confiés. Comme par exemple : tirer un enfant par le bras, l'humilier, taper sur la main d'un enfant, le secouer, entrer en contact physique avec un enfant sans même le prévenir, lui parler et sans lui laisser le temps d'agir...



- Protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques et/ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle.
- Alerter lorsque toute pratique de cette nature est constatée et/ou fortement suspectée.
- Favoriser un climat et des liens de confiance au sein de l'équipe de la crèche, auprès des enfants et des parents.
- Ne pas tenir ni véhiculer de propos diffamatoires et/ou discriminatoires sur les enfants, les parents, les collaborateurs ou l'employeur.
- Parler respectueusement aux enfants et des enfants,
- Parler respectueusement aux parents et des parents,
- Parler respectueusement aux collègues et des collègues.
- Assurer aux enfants et aux familles une équité de traitement et d'accueil.



3.4 **Charte nationale d'accueil du jeune enfant**

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.



10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.